MISE EN LIGNE LE 18-07-2024

ville d'Unieux
Porte des Gorges de la Loire

DÉCISION DU MAIRE
AGISSANT AU TITRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

DÉCISION N°2024-06-07

OBJET : BUDGET COMMUNE - EMPRUNT DE 700 000,00 € AUPRÈS DU CRÉDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE-LOIRE

Le Maire de la Ville d'UNIEUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 25 mai 2020 déléguant au Maire l'ensemble des pouvoirs énumérés dans ses articles et autorisant Monsieur le Maire à souscrire un emprunt dans le cadre de la politique d'emprunt.

Considérant qu'il n'y a pas lieu débloquer l'emprunt de 700 000 euros négocié auprès du Crédit Agricole Loire Haute-Loire au taux de 4,30% sur 25 ans en 2023 ;

Considérant que l'emprunt pourra être obtenu à un meilleur taux, les taux étant à la baisse ;

DÉCIDE :

- de renégocier ce prêt de 700 000 euros au regard des besoins en trésorerie pour financer les projets d'investissement auprès du Crédit Agricole Loire Haute-Loire à un taux inférieur à 4,30%.

Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil municipal.

Unieux, le 10 juin 2024.

Le Maire,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MAIRIE D'UNIEUX (Loire)

Christophe FAVERJON.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214203168-20240610-DECI2024-06-07-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/06/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MAIRIE D'UNIEUX (Loire)

Pour le Maire et par délégatio
Le Premier Adjoint
Fabrice MIALON

Pour le Maire et par délégati
Le Premier Adjoint
Fabrice MIALON